

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01668 Numéro SIREN : 329 233 126 Nom ou dénomination : A-RAC

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 10342

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A - RAC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 RUE DE CHATILLON 35510 CESSON-SEVIGNE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 9 2 3 3 1 2 6 0 0 0 7 0

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	69 985	AG	69 208	776	10 803		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 450	AK	1 260	5 189			
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 848	AS	468	2 380			
		Autres immobilisations corporelles	AT	376 357	AU	248 136	128 220	127 601		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	100 000	CV		100 000	100 000		
		Créances rattachées à des participations	BB	2 205 000	BC		2 205 000	2 075 000		
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	4 774	BI		4 774	4 774		
	TOTAL (II)			BJ	2 765 415	BK	319 074	2 446 341	2 318 179	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	152 612	BY		152 612	218 679		
		Autres créances (3)	BZ	16 225	CA		16 225	49 297		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	243 858	CG		243 858	230 549		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI						
	TOTAL (III)	CJ	412 695	CK		412 695	498 526			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 178 111	1A	319 074	2 859 037	2 816 705			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A - RAC										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	853 388	FH		FI	853 388	777 854		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	853 388	FK		FL	853 388	777 854		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	375	49 492		
	Autres produits (1) (11)						FQ	11 726	35 506		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	865 489	862 852		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	375				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	279 726	245 645			
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 245	6 000			
Salaires et traitements*						FY					
Charges sociales (10)						FZ		52 628			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	40 220	39 339		
			– dotations aux provisions*				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)						GE	142 265	148 562			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	465 832	492 176			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	399 656	370 676			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	22 116	32 998		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		399		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	22 116	33 397		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	937	(3 058)		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	937	(3 058)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	21 179	36 456			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	420 835	407 132			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SASU A - RAC		Néant ☐ *		
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	7 387	25 183	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	7 387	25 183	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	20 178	24 615	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	20 178	24 615	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(12 790)	568
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	114 334	114 156
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	894 993	921 433
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	601 282	627 888
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	293 710	293 545
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY		181 778
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	22 116	32 998
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	11	47
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										IX		
	(9)	Dont transferts de charges										RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD		
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5										A1		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	375	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4		
	(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
	CESSIONS IMMOBILISATION												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
													20 178	7 387
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
												Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A-RAC</u>												Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	69 985		KE			KF	6 450			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2			KP			KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS			KT			KU	2 848	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	81 095		KW			KX	3 170			
		Matériel de transport*					KY	112 956		KZ			LA	32 135			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	176 078		LC			LD	13 955			
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes						LK			LL			LM				
	TOTAL III						LN	370 131		LO			LP	52 110			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T			
		Autres participations						8U	2 175 000		8V			8W	130 000		
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	4 774		1U			1V	2 415				
TOTAL IV						1Q	2 179 774		1R			1S	132 415				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	2 619 890		0H			0J	190 975				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1		C0	2		D0	3		D7	4			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV			LW	76 435		1X				
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ			MK	2 848		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU			MM			MN	84 266		MO			
		Matériel de transport			IV			MP	43 035		MQ	102 056		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	190 034		MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB				
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III			IY			NG	43 035		NH	379 206		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			0U			M7			0W				
	Autres participations			I0			0X			0Y	2 305 000		0Z				
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	2 415		2F	4 774		2G				
	TOTAL IV			I3			NJ	2 415		NK	2 309 774		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			0K	45 450		0L	2 765 415		0M					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A-RAC</u>												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY				EL				EM				EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	59 181			PF	11 287			PG				PH	70 469		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA	468			QB				QC	468		
Autres	Inst. générales., agencements, aménagements divers			QD	62 897			QE	2 632			QF				QG	65 529		
	immobilisations corporelles	Matériel de transport			QH	38 453			QI	14 660			QJ	22 857			QK	30 256	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	141 178			QM	11 171			QN				QO	152 350			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL III				QU	242 529			QV	28 932			QW	22 857			QX	248 604		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	301 711			ØP	40 220			ØQ	22 857			ØR	319 074		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP					SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU A-RACNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU A - RAC</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	2 205 000		UM			UN	2 205 000	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	4 774		UV			UW	4 774	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	152 612		152 612					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* <u>UO</u>)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 968		8 968					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	7 155		7 155					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	101		101					
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	2 378 611		VU	168 837		VV	2 209 774	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	18 379		18 379						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	52 038		52 038						
Personnel et comptes rattachés				8C	236 574		236 574						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	25 418		25 418						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	348		348						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	114 334		114 334						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	93		93						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	447 185		VZ	447 185					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	14 431		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	13 814		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU A-RAC										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122019	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	293 710
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	292	XE	292	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	114 334
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-valeurs nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-valeurs réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-valeurs nettes à court terme - Plus-valeurs soumises au régime des fusions							WN		
											WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-valeurs à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	408 337	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-valeurs nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-valeurs nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-valeurs imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-valeurs nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A						WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
											I6		
											WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZA		
	Majoration d'amortissement*											XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)			L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3			
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)			ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			1F					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD				
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI	408 337		
												XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	408 337	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A-RAC			Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A-RAC														Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves $\left\{ \begin{array}{l} - \text{Réserve légale} \\ - \text{Autres réserves} \end{array} \right.$		ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	293 545			ZD	193 545													
	Prélèvements sur les réserves			0E				ZE	100 000													
								ZF														
	TOTAL I			0F	293 545			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	293 545											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ															
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR															
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS															
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	5 000		5 000												
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8	161 728	)	XQ	214 621		181 778												
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU															
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	59 814		58 545												
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV															
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	290		321												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	279 726		245 645												
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 477		5 477												
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)	9Z	768		523												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	3 245		6 000												
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	17 223 886		157 827												
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	84 365		75 431												
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B															
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S															
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.00 %		1.47 %												
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR										
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG															
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	408 337	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL											
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO											
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4	0	3	2	2	7	7	9	6	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU A-RAC

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	RENAULT KANGOO 02072014	9 819		7 626	2 192
	2	DM-508-VT CLIO 24032015	7 717		4 468	3 248
	3	CLIO STE AIR DCIDW-95 28042016	7 572		3 604	3 967
	4	308 ACTIVE 01072016	17 927		7 157	10 769
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations**	1	3 420	1 227	1 227				
	2		(3 248)	(3 248)				
	3	3 967						
	4		(10 769)	(10 769)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(12 790)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU A - RAC					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU A-RAC

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻ ❺
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A - RAC					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A-RAC																		Néant ☐		*			
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019																		Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																							
Effectifs moyens du personnel																		YP					
Dont apprentis																		YF					
Dont handicapés																		YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																							
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		OA		853 388			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		OT		375			
TOTAL 1																		OX		853 763			
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OH		11 726			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE					
Subventions d'exploitation reçues																		OF					
Variation positive des stocks																		OD					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT					
TOTAL 2																		OM		11 726			
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats																		ON		411			
Variation négative des stocks																		OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																		OR		117 961			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS		161 728			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OW		142 265			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9		28 932			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		OY					
TOTAL 3																		OJ		451 299			
IV		Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		414 189	
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																		SA		414 189			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		853 763			
Effectifs au sens de la CVAE																		EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX		1 685 222 754			
Période de référence																		GY		0 1 / 0 1 / 2 0 1 9			
Date de cessation																		HR		3 1 / 1 2 / 2 0 1 9			

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

3 2 9 2 3 3 1 2 6 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A-RAC

ADRESSE (voie)

6 RUE DE CHATILLON

CODE POSTAL

35510

VILLE

CESSON-SEVIGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

22 950

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

SAMSIC IV

N° SIREN (si société établie en France)

437576259

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

22 950

Adresse :

N°

6

Voie

RUE DE CHATILLON

Code Postal

35510

Commune

CESSON SEVIGNE

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE31122019N° SIRET32923312600070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESASU A-RAC

ADRESSE (voie)6 RUE DE CHATILLON

CODE POSTAL35510VILLECESSON-SEVIGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISEP51

Forme juridique	SAS	Dénomination	CHARLEEN
N° SIREN (si société établie en France)	789573912	% de détention	100.00
Adresse :	N° 6	Voie	RUE DE CHATILLON
	Code Postal 35510	Commune	CESSON SEVIGNE
		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A-RAC
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 367 200 euros
Siège social : 6, Rue de Châtillon – La Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
329.233.126 R.C.S. RENNES
(ci-après la « Société »)

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés, que le bénéfice de l'exercice s'élève à 293 711 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette somme ainsi qu'il suit :

En distribution de dividendes à hauteur de	250 000 euros
La totalité au compte Report à nouveau	43 711 euros
	=====
Total égal au résultat de l'exercice soit	293 711 euros

De sorte que le poste « Autres Réserves » serait ainsi porté de 1 102 711 euros à 1 146 422 euros après affectation.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation et vous demandons de constater, pour autant que de besoin, qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2018	100 000 €
2017	NEANT
2016	300 000 €

II – DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUILLET 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice 2019 s'élevant à 293 711 euros :

En distribution de dividendes à hauteur de	250 000 euros
La totalité au compte Report à nouveau	43 711 euros
	=====
Total égal au résultat de l'exercice soit	293 711 euros

De sorte que le poste « Autres Réserves » sera ainsi porté de 1 102 711 euros à 1 146 422 euros après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate, pour autant que de besoin, que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2018	100 000 €
2017	NEANT
2016	300 000 €

A CESSON SEVIGNE,
Le 30 juillet 2020.

La S.A.S. SAMCIC IV

Associé unique
Représentée par M. Guy ROULLEAU
"Certifié exact"

Certifié exact

